



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 2 novembre 2010

Présidence : M. Philippe Cretegny

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 14 septembre 2010 n° 6/10 "Arrêté d'imposition 2011"

ouï le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour


d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2011 avec un taux de 66 % par rapport au taux cantonal de base;
2. reconduit sans modification les autres impôts et taxes.

Au nom du Conseil communal

Le président  La secrétaire

Ph. Cretegny  R. D. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.